

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N°882 DU 24 SEPTEMBRE 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 153^e numéro de l'année 2013

Nombre de pages : 17 pages

Distribué à 15.100 personnes

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Nous ne regardons pas la télévision. La télévision nous regarde, nous épie, nous interroge, exploite nos faiblesses, nous hypnotise, nous effraie».

JEAN PAUL LEBOURHIS



SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 6

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 9

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 12

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 16

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RESEAUX SOCIAUX .



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

BUDGET 2014 : LES COLLECTIVITÉS LOCALES MENACÉES

Les collectivités publiques de Guadeloupe vont souffrir en 2014. C'est ce qui ressort de la présentation par les ministres Bernard Cazeneuve (Budget), Marylise Lebranchu et Anne-Marie Escoffier (Décentralisation) au comité des finances locales des dispositions budgétaires concernant les collectivités locales. La Dotation de solidarité urbaine (DSU) progressera de 60 millions d'euros (+ 4%) pour s'élever à quelque 1,5 milliard, la Dotation de solidarité rurale (DSR) augmentera de 39 millions (+ 4% également) et la Dotation nationale de péréquation (DNP) d'un peu plus de 2% (10 millions supplémentaires).

Sans surprise, et malgré l'hostilité des élus locaux, le gouvernement a confirmé devant le CFL la réduction de 1,5 milliard d'euros en 2014 (- 3,1%) de ce qu'on appelle "l'enveloppe normée", qui regroupe les principaux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et s'élevait en 2013 à 61,4 milliards d'euros.

La principale dotation, la dotation globale de fonctionnement (DGF), d'un montant de 41,5 milliards d'euros en 2013, baissera de 3,3%.

840 millions d'économies seront faites dans les dotations aux communes et intercommunalités, 476 millions sur les départements, 184 millions sur les régions.

Cependant, un effort "tout à fait considérable" figure au projet de budget 2014 en faveur de la péréquation entre communes, permettant de corriger les inégalités entre celles-ci, a annoncé le président du CFL, André Laignel (PS). L'enveloppe du Fonds national de péréquation des ressources communales et

intercommunales (FPIC) passera de 360 millions d'euros à 570 millions, conformément à la demande du CFL. Des mesures sont prévues "pour rendre plus juste et plus efficace" la répartition de l'enveloppe du FPIC, grâce notamment à un relèvement du niveau de richesse du territoire à partir duquel les communes ou intercommunalités ne perçoivent plus de dotation du FPIC. D'autre part, a indiqué le président du CFL, "100 millions d'euros supplémentaires seront consacrés à la péréquation verticale", un mécanisme redistributif faisant intervenir l'état. Cependant cette augmentation ne sera pas suffisante pour éviter les difficultés .

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, TECHNOLOGIE

HAUSSE DES TARIFS DES MUTUELLES EN 2014

Les hausses importantes des tarifs des mutuelles sont terminées. Selon Etienne Caniard, président de la Mutualité française, "l'évolution moyenne du prix des contrats sera celle des dépenses de santé, de l'ordre de 2,5% à 3% l'an prochain". "Les hausses importantes que nous avons connues ces dernières années, largement dues aux taxations, sont donc terminées", a relevé le président de la Mutualité française qui rassemble 500 mutuelles. "Cela dit, les prix sont généralement lissés sur plusieurs années. Aussi, certaines mutuelles qui avaient choisi de relever fortement leurs tarifs ces dernières années devraient pouvoir supporter la hausse des dépenses de santé. D'autres qui avaient fait l'effort de contenir leurs prix devraient au contraire la répercuter", a précisé M. Caniard. En outre, concernant la généralisation en 2017 du tiers payant, annoncée lundi par la ministre de la Santé Marisol Touraine, M. Caniard s'y est dit favorable. "Nous espérons même généraliser le tiers payant avant cette date, qui nous semble lointaine. On peut aller plus vite", a-t-il ajouté. "Il faudra résoudre des questions techniques", a-t-il toutefois souligné. Le tiers payant permet de ne pas avancer l'argent d'une consultation chez le médecin.

DEUX NOUVELLES VERSIONS DE LA TABLETTE SURFACE PRÉSENTÉES

La nouvelle tablette Surface enfin dévoilée. Microsoft a dévoilé ce lundi deux nouvelles versions de son appareil Surface, plus puissantes et dotées de batteries plus résistantes. La Surface 2 et la Surface Pro 2 présentées lors d'un événement à New York, ont "des mises à jour importantes, notamment sur la puissance du processeur et la durée de vie de la batterie", a indiqué le groupe. Les nouvelles Surface seront équipées de la version remaniée du dernier système d'exploitation de Microsoft Windows 8.1 et du programme de messagerie Outlook. Elles auront accès à 100.000 applications, contre seulement 10.000 pour la version précédente. La Surface 2 sera commercialisée à 449 dollars aux Etats-Unis et la Surface Pro 2, plus haut de gamme et visant davantage les entreprises à 899 dollars. Les pré-commandes démarreront mardi 24 septembre. Les deux appareils sortiront le 22 octobre dans 21 pays dont les Etats-Unis, le Canada, la France et la Belgique et début novembre en Chine. Le géant américain cherche à rattraper son retard sur le marché des tablettes. "C'est le renouvellement dont nous avons besoin", a assuré le vice-président de Microsoft Panis Panay. Ce lancement est la deuxième tentative de Microsoft. L'entreprise tente de décrocher une part du marché en plein boom des tablettes dominé pour l'instant par l'iPad d'Apple et les appareils de diverses marques opérant avec Android, le système d'exploitation de Google. Les premières versions de la Surface s'étaient écoulées à seulement 1,2 million d'exemplaires sur les six premiers mois de 2012, selon le cabinet de recherche IDC. Apple vendait sur la même période 34,1 millions d'iPad. Devant le peu de succès de ses appareils, Microsoft avait dû en baisser les prix cet été, ce qui s'était traduit par une

humiliante charge de près d'un milliard de dollars dans ses derniers comptes trimestriels.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L' ONU S' EST OUVERTE

Plus de 130 dirigeants du monde entier se réunissent à partir de mardi au Siège des Nations Unies à New York pour le débat général de la 68ème session de l'Assemblée générale, dont l'un des principaux objectifs sera d'approfondir la réflexion sur un nouveau programme de développement pour la période post-2015. Le débat général, qui se conclura le 1er octobre, sera également l'occasion pour ses participants de s'engager dans ce que le Président de l'Assemblée, John Ashe, a qualifié de « discussions charnières » pour définir les paradigmes de l'agenda de développement durable post-2015. Ce programme est destiné à prendre le relais des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés lors du Sommet du Millénaire de 2000 et dont la date-butoir est fixée à 2015. Au cours du débat général, 84 chefs d'État, 41 chefs de gouvernement, 11 vice-premiers ministres et 65 ministres des Affaires étrangères doivent s'adresser à l'Assemblée sur des questions allant du développement durable à l'éradication de la pauvreté, en passant par les

changements climatiques, les droits de l'homme, et paix et la sécurité internationales.

KENYA

LA FIN

Le président kényan Uhuru Kenyatta a annoncé mardi, lors d'un discours à la télévision nationale, que les forces de sécurité avaient mis fin à l'attaque du centre commercial de Nairobi. Le bilan provisoire officiel est de 61 civils et 6 militaires tués. 5 terroristes ont été abattus et 11 suspects présumés arrêtés. Après plus de trois jours de siège, la sanglante attaque du centre commercial Westgate Mall de Nairobi a pris fin, mardi 25 septembre, en début de soirée. Lors d'un discours officiel à la télévision nationale, le président kényan Uhuru Kenyatta a annoncé que les forces de sécurité avaient totalement repris le contrôle du bâtiment, violemment attaqué par un commando d'islamistes Shebab samedi dernier. D'après le président kényan, 61 civils et 6 membres des forces de sécurité ont été tués. 5 assaillants ont été abattus par balles et 11 suspects présumés arrêtés. Ce bilan est encore provisoire car trois étages du centre commercial se sont effondrés lors des opérations. Des corps, "y compris ceux de terroristes", pourraient être enfouis sous les décombres. "Nous avons humilié et vaincu nos assaillants", a souligné Uhuru Kenyatta, précisant que des investigations étaient en cours pour déterminer si des Américains et une ressortissante britannique faisaient partie du commando. "Ces lâches affronteront la justice, tout comme leurs complices et leurs chefs, où qu'ils se trouvent", a-t-il promis. Après avoir annoncé un deuil national de trois jours à partir de mercredi, le chef de l'État kényan est longuement revenu sur la solidarité et l'entraide de ses compatriotes durant ce tragique épisode. "Je suis très ému et très fier d'être votre président", a-t-il notamment déclaré.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU : INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DU BRÉSIL

La Présidente du Brésil, Dilma Roussef a exhorté mardi l'ONU à jouer un rôle de premier plan dans la protection des Internautes contre l'interception illégale des communications et de données, qualifiant les récentes allégations d'espionnage électronique de « graves violations des droits de l'homme ». « Une telle ingérence dans la vie et les affaires de pays étrangers constitue une violation du droit international et [...] un affront aux principes qui doivent régir les relations entre les pays, surtout entre nations amies », a lancé mardi Mme Roussef dans son allocution au débat général de l'Assemblée générale, en faisant référence aux allégations selon lesquelles des renseignements sur les activités du gouvernement brésilien auraient été recueillies en toute illégalité. Mme Roussef a annoncé que le Brésil ferait une proposition pour la création d'un « cadre multilatéral civil » applicable à la gouvernance et à l'usage de l'Internet et afin de veiller à la protection effective des données qui transitent par le Web. Elle a plaidé pour un mécanisme capable de veiller au respect du principe de la liberté d'expression, de la vie privée des personnes et des droits de l'homme, et d'assurer une gouvernance « ouverte, multilatéral et démocratique ». La Présidente du Brésil a ensuite évoqué le programme de développement post-2015, appelant les États Membres à porter leur attention sur les résultats de la Conférence de Rio+20, dont l'une des avancées majeures a été d'inscrire la pauvreté au cœur du programme de développement durable. Le Brésil, a-t-elle affirmé, considère que la lutte contre la pauvreté, la faim et les inégalités était « le plus grand défi de notre temps ». Revenant sur les manifestations qui ont secoué le Brésil en juin dernier, Mme Rousseff a estimé que son gouvernement avait su écouter ses concitoyens comme une « partie intégrante du développement de notre démocratie et du changement social ». « Mon gouvernement ne les a pas réprimées, mais a su au contraire écouter et comprendre la clameur venant de la rue », a assuré la dirigeante brésilienne, pour qui il ne faut pas se limiter à simplement écouter, mais aussi agir pour transformer cette « énergie extraordinaire » en des avancées profitables à tous. Mme Rousseff a par ailleurs estimé

que la représentation limitée au sein du Conseil de sécurité était une source de grave préoccupation, pointant du doigt « les difficultés immenses » à trouver une solution à la crise syrienne et la paralysie dans laquelle se trouve cet organe concernant le conflit israélo-palestinien. « Le moment est venu de réaliser un important consensus international en faveur de la solution à deux États », a-t-elle tranché.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Les places asiatiques sont orientées à la baisse ce matin, dans le sillage de Wall Street hier, perturbées par les déclarations contradictoires de membres de la Réserve fédérale américaine en matière de politique monétaire. A la Bourse de Tokyo, fermée hier pour un jour férié, l'indice Nikkei a cédé jusqu'à 0,7% en séance avant de réduire ses pertes et de terminer proche de l'équilibre (-0,07%). De son côté, Hong Kong cède 0,8% en séance, tandis que l'indice Shanghai Composite lâche 0,6%, Taiwan reste stable (+0,08%), et Séoul cède 0,1%. Enfin, Sydney s'affaiblit de 0,3%, Singapour hésite (-0,02%) et Bombay (indice BSE Sensex) parvient à regagner 0,2% après deux jours de pertes liées au relèvement surprise des taux directeurs de la banque centrale indienne, vendredi dernier. Les investisseurs ont été troublés par des déclarations contradictoires de la part de responsables de la Réserve fédérale. Faisant le bilan de la réunion de la Fed de la semaine dernière, Richard Fisher, le président de la Fed de Dallas, a déclaré hier soir qu'il avait défendu une réduction de 10 Mds\$ du programme "QE3", tandis qu'au contraire, William Dudley, président de la Fed de New York et vice-président du comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) a de son côté défendu le statu quo, estimant que la reprise de l'économie américaine n'est pas encore

assez solide pour agir. Enfin, un 3ème membre de la Fed, Dennis Lockhart (Fed d'Atlanta) lui a emboîté le pas en estimant que la banque centrale devait se concentrer en priorité sur la relance du dynamisme économique des Etats-Unis. Ce mardi, sur le plan macro-économique, les marchés prendront connaissance des prix des logements aux Etats-Unis en juillet, de l'indice du Conference Board de confiance des consommateurs américains, et de l'indice Ifo du climat des affaires en Allemagne, qui pourrait avoir progressé pour le 5ème mois consécutif en septembre.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini sans direction mardi, poursuivant un repli certes relatif mais continu depuis plusieurs séances et effaçant une bonne partie des gains réalisés lors de récents records: le Dow Jones a cédé 0,42% alors que le Nasdaq a grappillé 0,08%. Selon des résultats provisoires à la clôture, le Dow Jones a lâché 66,79 points à 15.334,59 points, retrouvant ses niveaux d'avant la décision de la banque centrale américaine la semaine dernière qui l'avait propulsé à des sommets, tandis que le Nasdaq, à dominante technologique, a pris 2,96 points à 3.768,25 points.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en hausse mardi, à l'issue d'une journée marquée par des opérations de fusions et acquisitions dans le secteur des télécoms, tandis que Wall Street enregistre une progression plus mesurée, dans une incertitude persistante quant à l'avenir de la politique monétaire accommodante de la Réserve fédérale des Etats-Unis. À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 0,56% (+23,53 points) à 4.195,61 points. Le Footsie britannique a progressé de 0,21% et le Dax allemand a gagné 0,34%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a avancé de 0,57% et le FTSEurofirst 300 a pris 0,16%.

CHANGE

L'euro se stabilisait face au dollar mardi, dans un marché hésitant, sans grande direction suite à la faible hausse de l'indice Ifo de la confiance des investisseurs allemands, et au lendemain de propos

prudents du président de la Banque centrale européenne (BCE) Mario Draghi. Vers 16H00 GMT (12H00 heure de Guadeloupe), l'euro valait 1,3488 dollar contre 1,3491 dollar lundi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne perdait un peu de terrain face à la devise japonaise, à 133,18 yens contre 133,35 yens lundi. Le dollar aussi baissait légèrement face à la devise nippone, à 98,73 yens, contre 98,84 yens lundi. Vers 16H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 84,26 pence pour un euro, ainsi que face au dollar, à 1,6006 dollar pour une livre. La devise helvétique baissait légèrement face à l'euro, à 1,2296 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,9115 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a fini à 1.314,25 dollars au fixing du soir contre 1.323 dollars lundi. La devise chinoise a fini à 6,1194 yuans pour un dollar contre 6,1207 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole poursuivaient leur baisse mardi en fin d'échanges européens, pénalisés par l'apaisement des tensions géopolitiques autour de la Syrie et le regain d'offre en provenance du Moyen-Orient et d'Afrique. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 108,05 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 11 cents par rapport à la clôture de lundi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 75 cents, à 102,84 dollars, après être tombé vers 14H00 GMT à 102,30 dollar, son plus bas depuis le 8 août. "Le WTI chute pour son quatrième jour consécutif et a atteint son plus bas en plus d'un mois. Cela est en partie dû aux spéculations qu'une résolution des Nations Unis éloignera la menace de frappes militaires en Syrie", expliquait Alex Young, chez CMC Markets.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



LA FIN DU RIB

Le Relevé d'Identité Bancaire vit ses derniers jours. Ce que ça change pour les particuliers et les entreprises au quotidien, notamment pour les prélèvements bancaires. Le ministre de l'économie Pierre Moscovici et le gouverneur de la Banque de France ont appelé lundi les entreprises françaises à préparer leur passage aux nouvelles normes de paiement européennes SEPA, qui entreront en vigueur au 1er février 2014. Dans le cadre de ce changement de norme, les formats de fichiers pour les échanges entre les entreprises et les banques sont appelés à changer, avec la disparition du RIB qui sera remplacé par le BIC et l'IBAN. A partir du 1er février 2014, "il ne sera plus possible d'émettre des virements et des prélèvements en euro au format national car toute opération non conforme aux exigences du SEPA ne sera plus acceptée par les banques", avertissent Bercy et la BdF. Pour mettre en place un prélèvement automatique, les particuliers devront alors fournir non plus un RIB, mais le document "BIC-IBAN", qui figure déjà à la fin de la plupart des chèquiers. Pour les prélèvements qui sont déjà mis en place, aucune formalité spécifique n'est à accomplir. Actuellement, à quatre mois de l'échéance, environ 50% des virements sont déjà réalisés au format SEPA, une proportion qui tombe à 3% pour les prélèvements. "Le SEPA c'est la dernière pierre technique dans la construction de l'union monétaire", a expliqué Christian Noyer. Concrètement, le nouveau système permettra de raccourcir les délais d'exécution des opérations concernées à l'échelle européenne. Pour les entreprises exportatrices, les nouvelles normes permettront ainsi d'améliorer la trésorerie. Elles contribueront aussi à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, selon le ministre, qui a précisé que l'Etat règle aujourd'hui la quasi-totalité de ses fournisseurs et agents par des virements SEPA. Pour les prélèvements, les grands émetteurs (téléphonie, assureurs, Etat pour les impôts) ont prévu leur migration à l'automne, ce qui devrait porter la proportion de prélèvements SEPA à 50% d'ici la fin de l'année. En revanche, côté

PME, la migration est peu avancée: "en matière de communication, il y a urgence", a estimé le président de la CGPME Jean-François Roubaud, disant peiner à mobiliser les entreprises.

QUESTIONS-RÉPONSES

SEPA, c'est quoi ?

Le projet SEPA " Espace Unique de Paiements en euros) vise à créer une gamme unique de moyens de paiements en euros, notamment le virement et le prélèvement[1], afin que les normes techniques soient harmonisées. Les 27 pays de l'Union Européenne sont concernés plus l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse et Monaco.

Quelle est la date limite de migration au SEPA ?

Un règlement européen a fixé la date limite de passage au virement et au prélèvement SEPA au 1er février 2014. C'est obligatoire, il n'y aura pas de délai supplémentaire.

Qui est concerné par SEPA ?

Tous les acteurs qui émettent et reçoivent des virements ou des prélèvements sont concernés. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur activité et même si elles ne font que des opérations de paiement en France, sont donc concernées.

Et les particuliers ?

Les virements se feront aux standards SEPA y compris pour les particuliers. Les virements automatiques (programmés et enregistrés par la banque) sont automatiquement convertis au format SEPA par la banque sans que le particulier n'ait à faire quoi que ce soit.

Quelles sont les bénéfices d'un passage à SEPA pour les entreprises ?

La gestion comptable gagne en lisibilité grâce à la possibilité laissée à l'émetteur du virement de renseigner plus de détails (référence client de 35 caractères et zone libre de 140 caractères maximum) et à la création de codes par nature d'opérations ; La gestion de la trésorerie est optimisée puisque la date de réception des fonds est connue (1 jour de délai maximum pour le virement)

Comment faire pour passer à SEPA ?

Les entreprises doivent se rapprocher très rapidement de leurs interlocuteurs privilégiés : associations professionnelles, experts comptables, fournisseurs de solutions logicielles, CCI, commissaires aux comptes ou banques...

Concrètement, qu'implique le passage à SEPA ?

Concrètement, passer à SEPA implique :

D'identifier les services de l'entreprise qui sont impactés par les flux de paiement - comptabilité, RH, achats, service commercial - et de contacter l'expert-comptable et/ou le fournisseur de logiciel de gestion pour vérifier la compatibilité ;

D'enregistrer les coordonnées bancaires de tous les bénéficiaires sous le format BIC+IBAN car ce sont désormais les identifiants bancaires à utiliser ;

De vérifier avec le(les) banquier(s) les formats d'échanges informatiques SEPA.

Qu'est-ce qui change pour le virement SEPA ?

Le périmètre est désormais européen et plus seulement national ;
Pour émettre des virements SEPA, il faut que l'outil informatique de

l'entreprise soit compatible (ce qui permettra d'exploiter les informations attachées au virement : libellé de 140 caractères, code nature...) ;

Pour recevoir des virements, l'émetteur doit disposer des coordonnées BIC+IBAN du bénéficiaire ;

Le délai maximum d'exécution est ramené à 1 jour (y compris pour les opérations transfrontières).

Consultez le mini-guide du programme Les clés de la banque « Préparez-vous au virement SEPA »

Que faire si à 4 mois de la date-butoir, rien n'a encore été fait ?

Il faut d'urgence prendre contact avec son conseiller bancaire, son expert-comptable ou son fournisseur de solution logicielle pour monter son projet et son planning de migration. Se préparer au plus vite permettra d'éviter des erreurs, souvent sources de coûts supplémentaires.

Quelles sont les conséquences si la migration SEPA n'est pas faite au 1er février 2014 ?

Après le 1er février 2014, une opération de virement ou de prélèvement sous la forme actuelle ne pourra plus être traitée comme aujourd'hui, le mode normal de paiement sera le SEPA. Si la migration n'est pas faite dans les temps, cela pourra générer des erreurs (reconnaissance du virement ou du prélèvement par le système informatique...) et des coûts supplémentaires du fait du traitement spécifique. Très concrètement, si une entreprise n'est pas prête, cela signifie qu'elle ne pourra pas payer ses salariées ou recevoir des paiements.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut** ; **1440,86 brut**.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN juillet 2013 : 67 770 (+3,3% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE